

# **DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUi COMMUNAUTE COMMUNES DE MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON**

## **COMMUNE DE SAINT-GERAUD-DE-CORPS**

---

### **ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**

***Pièce 3***

---

#### **SIRE Conseil**

**Chef de projet : Thomas SIRE**  
14, rue de la Fontaine  
47 160 DAMAZAN  
Tél. : 06 12 83 69 35  
[contact@sire-conseil.fr](mailto:contact@sire-conseil.fr)

Tampon de la communauté de communes	Tampon de la commune	Tampon de la Préfecture

#### **UrbaDoc Badiane**

**Chef de projet :**  
**Etienne BADIANE**  
**Chargée d'études :**  
**Pauline LEROUX**  
1, rue des Lavandes  
32220 LOMBEZ  
Tél. : 05 34 42 02 91  
[contact@urbadocbadiane.fr](mailto:contact@urbadocbadiane.fr)

PLUi APPROUVE :	27 septembre 2018
DELIBERATION PRESCRIVANT LA DECLARATION DE PROJET :	28 janvier 2021
ENQUETE PUBLIQUE :	
APPROBATION :	

## SAINT-GERAUD-DE-CORPS : ZONE AU-PV

### Superficie

7,66 ha

### Occupations actuelles du sol



*Vue depuis la route des Jumeaux*



*Vue aérienne du site*

La zone se situe au sud de la commune, à proximité d'un poste source.

Le terrain est desservi par la route des Jumeaux.

La majorité des parcelles sont déclarées au registre parcellaire graphique de 2023, cependant les études de sol réalisées en 2022, ont confirmé la qualité médiocre des terrains du projet d'un point de vue de leur potentiel agronomique.

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ont été prises en compte dans le projet.

### Principes d'aménagement recherchés

- Créer des accès depuis la route des Jumeaux ;
- Créer une piste autour du parc photovoltaïque nécessaire à la maintenance ;
- Créer une clôture autour du parc photovoltaïque ;

- Permettre l'implantation d'un local technique ;
- Installer une bâche incendie ;
- Prendre en compte les mesures SDIS associées aux mini-parcs (piste périphérique interne réduite), rayons de giration 11m, aires de retournement, etc. ;
- Maintenir la végétation actuelle sur l'ensemble du projet et ses abords ;
- Renforcer la végétation aux abords de la Route des Jumeaux par la mise en œuvre d'une bande de végétation de 8 à 10 m de largeur. Cette bande de végétation sera travaillée en régénération naturelle assistée selon les principes de l'agroforesterie.

## Schéma d'aménagement

